

Date : 28/11/2023

De : Laurent CLOASTRE ; Irène DEMONT.

Destinataires : Membres du groupe de travail PSIC Aethina tumida

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail PSIC *Aethina tumida* du 18/10/2023

Présence

STRUCTURES	Présents
FNOSAD	Florentine GIRAUD
GNTSA	Abel JABRY
INTERAPI	Claire AUDIC (salariée)
INTERAPI	Bruno BONDIA (Elu)
GDS France	Margot CAMOIN (à partir de 10h30)
ITSAP	Julien VALLON
GDS France	Laurent CLOASTRE
GDS France	Irène DEMONT
SNGTV	Samuel BOUCHER
DGAL	Fayçal MEZIANI (excusé)
PESA	Fayçal MEZIANI (excusé)
ADA France	Emma NOZIÉRES

STRUCTURES	Excusés
FNOSAD	Michel POTTIEZ remplacé par Florentine GIRAUD
DGAL et PESA	Fayçal MEZIANI

Ordre du jour

- **Validation du CR du GT PSIC Prévention *Aethina tumida* du 29/09/2023**
- **Objectifs et sous objectifs du PSIC Prévention *Aethina tumida*. Avis du GT sur la proposition**
- **Actions à définir considérant les sous objectifs retenus : Expression de la DGAL, expression de la PESA sur les actions relevant de leurs compétences (absence de la DGAL et PESA, point reporté)**
- **Commande du GT PSIC à formaliser à la PESA pour une intervention à ce GT**
- **PSIC Prévention surveillance et lutte sur l'île de la Réunion. Point de situation**
- **Questions diverses :**
 - **Courrier FMSE, Message Interprofession.**
 - **Intervention JVA 2023,**
 - **Autres ?**

LC : Rappel du timing, 1^{ère} rencontre avant l'été, 2^{ème} à la rentrée. A l'issue des 5 réunions, il est prévu d'avoir suffisamment d'éléments pour construire le PSIC Prévention.

En préambule

LC : Communication sur le lancement de ce groupe de travail via la news letter GDS France (cf présentation). (GT important au niveau du multi-espèces) ,

Difficultés sur l'île de la Réunion.

Lecture de l'OdJ.

Point important de la journée d'aujourd'hui : définir objectifs et sous objectifs. ID qui a travaillé ces propositions interviendra sur cette partie. FM étant absent de ce groupe, on va travailler sur les premières actions à définir, il faudra faire la part entre celles qui sont en compétence de la PESA, de la DGAL et de la filière. Au nom de ce groupe, une commande sera à formaliser auprès de la PESA.

LC intervient au niveau des JVA. Autres questions diverses ?

FG : Question concernant le FMSE : section apicole non encore formée, alors que les apiculteurs professionnels cotisent déjà de manière obligatoire au FMSE sans en bénéficier.

LC : Un apiculteur cotise à la section transversale (20 euros/an). Quand il n'y a pas de section spécialisée dans sa filière, il ne cotise pour rien. (section transversale pour tous les professionnels). La demande est bien de demander la création d'une section apicole spécialisée au sein du FMSE. Et une assise financière doit être proposée pour que le service puisse être rendu. C'est le sens du courrier envoyé : Créons vite cette section spécialisée.

FG : Est-ce que les apiculteurs qui ont cotisé pendant x années pourront compter sur ces fonds déjà versés ?

SB : En filière lapin, quand les détenteurs ont commencé à cotiser, il y a eu des remboursements qui ont bien dépassé ce qu'ils avaient cotisé, les fonds ont été pris sur les autres filières.

BB : l'Interprofession a une réunion demain matin avec le FMSE (M. Ribbéry)

Le GT compte sur l'interprofession pour parler du groupe Aethina.

FG : Les apis pros qui cotisent au FMSE sont ceux qui ont selon les critères de la MSA de l'Europe, plus de 50 colonies ?

EN : C'est selon les critères de la MSA, les professionnels. Les api professionnels (exploitants agricoles) dispose de plus de 200 ruches. Clarifier ce qu'il en est pour les cotisants solidaires qui pourraient bénéficier de ce fond. Selon Jean-Noel Ribbery, le FMSE ne pourrait indemniser uniquement que des exploitants agricoles toutes filières confondues et ne pourraient pas indemniser les apiculteurs en dessous d'un certain nombre de ruches.

LC : au niveau GDSF, on souhaite que la possibilité de cotiser couvre un maximum d'apiculteurs, on va s'organiser pour aller sur une cotisation la plus large pour que le maximum d'apiculteurs soient indemnisables.

LC : il faut que le le groupe abeilles FMSE se réunisse et que la dynamique reparte.

LC : Validation du compte-rendu du 29 septembre 2023.

LC : On vous a adressé un document martyr il y a une semaine avec un certain nombre de propositions d'objectifs et de sous objectifs Tableau 2 objectifs et 14 sous objectifs. Les actions sont là pour illustrer les objectifs, il n'est pas prévu de travailler les actions.

ID reprend l'ensemble du tableau, en énumérant tous les sous objectifs de l'objectif 1 et de l'objectif 2 et les actions qui sont mises en face à titre indicatif. Travail de ce GT objectifs par objectifs, et l'ensemble du groupe s'exprime. Voir quelles grandes lignes ont pu nous échapper.

Sous-objectifs 1 : Bien connaître les voies d'introduction et les risques d'introduction.

ID : important de formuler une commande à la PESA sur la partie prévention; Bien connaître les voies d'introduction actualisées avec les événements en Italie, à la Réunion.

JV : échange déjà engagé dans le groupe de travail PESA, ce sera plutôt à la DGAL et les services de l'Etat de s'exprimer là-dessus, ils ont une expertise sur les voies d'entrée.

FG : Les voies d'introduction sont globalement plutôt bien identifiées et ont trait aux activités apicoles, il existe d'autres voies d'introduction mal identifiées, Enquêter sur les pratiques à risques lui semble démesuré auprès des maraîchers horticulteurs. Autant dans la filière apicole, information, à faire auprès des ciriers, et tout ce qui concerne les échanges de matériel apicole et d'abeilles semble abordable. La partie maraîchage horticulture n'a jamais été identifié comme voies d'introduction, partie ambitieuse et à ne pas mettre en premier.

ID : Maraîchage horticulture, cela concernait surtout l'utilisation des colonies de bourdons en serre. L'idée étant plus de sensibiliser au niveau des organisations professionnelles en AG par exemple. Agir en amont au niveau des organisations.

FG : Idem pour les colonies de bourdons, à sa connaissance, l'infestation des colonies de bourdons en milieu naturel n'a jamais été constatée. Cela a toujours été expérimental. Les colonies de bourdons ont toujours été élevées dans des conditions extrêmement strictes, ne sait pas si cela peut représenter un risque.

JV : Mise à jour de la BNO pourrait être mobilisable dans ce cadre pour les professionnels en apiculture, idem pour maraîchage et horticulture, on pourrait aussi y ajouter les importations de fruits. Il rejoint les propos de FG pour dire qu'il faudrait hiérarchiser les risques par les différents opérateurs. En Italie le PCR serait arrivé par les cargaisons de bois.

FG : Ce n'est pas complètement avéré...

JV : Hypothèse avancée sur les origines et recoupée avec les Imports et échanges commerciaux dans le port. On a officiellement des grandes voies d'entrée identifiées. Derrière il faudra une surveillance active. La BNO pourra être mobilisée.

LC : Quid du caractère opérationnel de la BNO. 2025 2026 ?

JV : C'était prévu pour septembre dernier, reporté en 2024.

SB : Maraîchage horticulture, impactant dans les îles, impact du maraîchage bien moindre en métropole ici a des doutes. Le sous-objectif enquêter sur les pratiques à risques est très pertinent mais enquêter sur ces pratiques à risques cela va mobiliser beaucoup de gens.

Sous-objectif 2 : Disposer d'outils pour la communication et la formation

EN : Question pour JV : dispose t-on déjà d'outils de communication et formations dans le réseau sur *Aethina tumida* ou pas ?

JV : Il y a quelques années, l'ANSES avait proposé une formation, pas mal de structures y avaient assisté. Formation qui pourrait être remise à jour. Plusieurs personnes avaient été formées dans le réseau. Objectif aussi : avoir de la matière à diffuser. On a pas mal de documents sources. (Powerpoint anses qui durait sur 1 journée ou demi-journée. le contenu sera transmis en GT

SB : Contenu vraiment très bien, avec des TP, des larves et des adultes dans l'alcool qui permettaient de se confronter à ce bio agresseur qu'on ne connaissait pas en métropole.

FG : Confirme vraiment intéressant.

ID : Il y avait aussi la formation SNGTV sur *Aethina tumida*.

SB : Oui ce serait bien de la remettre à jour et de la rediffuser plus largement, c'est quelque chose qui peut être fait.

FG : Au niveau de la FNOSAD, il y avait la formation ANSES en janvier 2015, sachant que *Aethina tumida* a été détecté en septembre 2014 en Calabre pour la 1^{ère} fois. Ce qui avait déclenché ces formations. La FNOSAD avait commencé avant de faire des formations, elle continue d'ailleurs ces formations auprès des OSAD, et dans la formation des TSA. Avant arrivée d'*Aethina tumida* en Calabre on était sur une formation d'1/4 d'heure, c'est devenu maintenant une formation d'1h. Dans les journées de formation continue, on revient sur les formations *Aethina tumida*.

Question sur les sous objectifs, il y en a un sur la communication, un autre sur la sensibilisation. Il faudrait peut-être regrouper les sous objectifs. Le plan gagnerait sûrement à ne pas avoir une démultiplication des sous objectifs.

Si on est sur des outils de sensibilisation, ce sont un peu les mêmes que ceux de la formation (la communication c'est un peu différent), sensibilisation et formation on retrouve les mêmes outils. En dehors des dispositifs courts comme les flyers, on va se retrouver sur des dispositifs, des documents un peu plus longs, un peu plus fouillés, comme les formations, interventions, conférences. La communication, la sensibilisation, on est quand même dans les mêmes sous-objectifs.

AJ : FG a déjà abordé ce qu'il allait dire. La formation au niveau des ruchers écoles, dans les OSAD, les GDSA c'est déjà abordé mais sommairement, il faudrait approfondir. S'appuyer sur ce qu'avait fait FG en 2019, une synthèse très riche, très complet. Il faut peut-être le développer. Au niveau du GNTSA nous avons des formateurs FNOSAD formés, il faut sensibiliser et comment communiquer comment redescendre cela au niveau du terrain, le maillage des TSA peut être un outil qui permettra de développer davantage. Lors du congrès de la FNOSAD, nous avons rencontré des apiculteurs ou des présidents de GDSA, il y a une certaine inquiétude qui ressort.

JV : s'adresse à FG dans la sensibilisation il y a eu des campagnes réalisées par la FNOSAD, SNA et l'UNAF, est-ce qu'on peut en savoir plus sur cette sensibilisation des apiculteurs ?

FG : c'était au départ une initiative du SNA ; à laquelle l'UNAF et la FNOSAD ont décidé de participer. Il a manqué de pertinence dans les documents envoyés et dans l'animation de cette action. Elle se pose la question de savoir si les pièges sont les bons moyens pour sensibiliser, on sollicite les apiculteurs pour faire quelque chose qui n'apporte pas de résultats, on arrive à convaincre les apiculteurs de faire ces action de piégeage mais ils abandonnent petit à petit. Les études de l'ANSES avaient montré que si on voulait utiliser des pièges pour la détection en milieu non contaminé, on avait aucune information sur la pertinence du dispositif.

C'est difficile de mobiliser les gens sur quelque chose qui ne semble pas utile. Autant si *Aethina tumida* arrive sur une zone, le piégeage pour la détection dans la zone qui sera délimitée et autour de la zone aura toute sa pertinence. Autant en France métropolitaine est-ce que c'est pertinent ? doute sur l'impact de campagne de piégeage un peu « dans le vide »,

Disposition de pièges en réserve est importante, il faut que toutes les structures en aient en réserve pour pouvoir les sortir s'il y a une alerte. Peut-être faire des démonstrations sur la manipulation des pièges, sur la façon de les disposer, et aussi faire un choix plus sélectif, il y a sûrement un travail à faire sur le choix des pièges.

JV : Le déploiement d'un tel dispositif doit être d'actualité, pas quelque chose à maintenir sans raison dans les ruches. Par rapport à la sensibilisation cela permet aux apiculteurs de voir ce que c'est, éventuellement d'en manipuler. Et surtout de commencer à avoir une distribution déjà accessible car dès que cela va arriver, il va falloir réagir rapidement. On n'est pas sûr de la surveillance mais sûr de la sensibilisation.

LC :

- Avoir un stock de pièges à utiliser en cas de surveillance événementielle, à voir à qui cette mission incombe ? Est-ce aux services de l'Etat ?
- Sur la partie piégeage, ne pas utiliser de termes galvaudés, ne pas dire qu'on fait de la surveillance alors qu'on met quelques pièges de ci de là.

ID : Margot à la Réunion a bien souligné l'abandon par les apiculteurs du piégeage qui se sont bien mobilisés au début et se sont découragés par la suite. Pour ce qui est des pièges, la distribution de pièges gratuits aux apiculteurs, plutôt apiculteurs de loisir a permis de les intéresser à ce petit coléoptère alors qu'avant cela semblait ne pas les concerner, cela date de 4 ans quand GDSF avait fourni les pièges gratuitement. Dans ce cadre-là on agit plus à but pédagogique qu'à but de surveillance.

Sous objectif 3 : Sensibiliser les professionnels de filières concernées par ces risques d'introduction

EN : attention à ne pas confondre sous-objectifs et les actions. ?2 publics à sensibiliser : les apiculteurs et tout ce qui est TSA, techniciens qui vont être amenés à aller visiter les apiculteurs, : important qu'ils soient formés à reconnaître le petit coléoptère, peut-être qu'il faudrait refaire une campagne, avec une formation standardisée.

FG : si l'objectif est de réduire les risques d'introduction, le sous objectif est d'avoir des apiculteurs ou des acteurs du secteur informés et sensibilisés et l'action est de disposer des outils et sensibiliser. Avoir un public sensibilisé, des apiculteurs capables de surveiller leurs colonies.

LC : Reformulation à prévoir.

LC : quid les zones supposées à risques (ports, zones d'import de fruits ?....) Didier Calavas soulignait il y a 4 ans qu', à partir du moment où le Petit coléoptère est arrivé, on peut le retrouver partout avec le transit des fruits, le lieu d'arrivée ou le lieu où on va le retrouver n'a pas de rationalité technique.

Sous-objectif 4 : Mobiliser les apiculteurs à surveiller leurs propres colonies.

ID : Il semble plus pertinent de mobiliser un grand nombre d'observateurs que de surveiller des secteurs précis alors qu'on ne sait pas par où le PCR va arriver. C'est aussi de la sensibilisation des apiculteurs et aussi de la mobilisation.

SB : le protocole d'inspection des ruches, c'est bien de le commenter, ce serait bien de le diffuser dans des revues comme celle de la FNOSAD ? Plus on diffuse l'information mieux c'est.

FG : on est sur une thématique plus large qu'*Aethina tumida*, il faut déjà inciter les apiculteurs à visiter leurs colonies car à certaines périodes, ils ne le font pas. Pas de souci pour diffuser dans la revue FNOSAD mais, encore une fois, il faut le diffuser alors qu'il y a une crise, comme cela a déjà été fait à la réunion par une diffusion en ligne sur le site du GDS, mais diffuser un protocole assez spécifique d'*Aethina tumida* alors qu'il n'y a pas du tout d'alerte sur le territoire hexagonal, cela semble contreproductif, c'est un peu comme pour les pièges. La sensibilisation doit porter sur les risques d'introduction et le respect de la réglementation. Si on respecte la réglementation, on limite bien les risques d'introduction. Et ensuite que les apiculteurs aient la capacité de reconnaître et de suspecter *Aethina tumida*. Il faut mieux que les apiculteurs se trompent sur des coléoptères qui n'ont rien à voir que de laisser passer *Aethina tumida*.

SB : En Accord avec FG sur la pertinence de faire de l'information le moment venu. L'idée est plutôt de sensibiliser en amont :

JV : L'idée est d'être prêts. Protocoles assez lourds à mettre en place mais il est intéressant que les apiculteurs sachent déjà à quoi ça correspond, une fois que c'est arrivé, si on leur demande d'être actifs sur la

surveillance, il ne faut pas qu'ils se contentent de faire une visite de ruches. C'est assez spécifique et pas évident à mettre en œuvre, cf Italie il faut déjà qu'ils aient une idée de l'implication que cela va demander.

BB : pas pertinent de mobiliser tous les apiculteurs : les apiculteurs s'impliqueront bien au début, mais si au bout d'un an, s'il n'y a pas d'*Aethina tumida* ils ne vont plus surveiller. On a un maillage au niveau apicole avec des ruchers écoles un peu partout dans tous les départements, on a aussi les ADA qui ont leurs ruchers techniques. Peut-être que la surveillance doit se faire là. Les techniciens sont déjà formés, les ruches pièges sont déjà présentes avec les Ruchers écoles et les ruches ADA, il faudrait (ce serait presque une obligation mais le terme est un peu fort) que tous les ruchers écoles surveillent *Aethina tumida* plutôt que de demander aux apiculteurs de loisir qui vont vite se décourager.

AJ : il faut arriver à sensibiliser les apiculteurs amateurs sans les affoler, ce ne sera pas facile mais il faut préparer à l'arrivée de ce fléau.

Sous objectif 5 : Sensibiliser les apiculteurs aux règles d'importation.

ID : On le fait déjà en diffusant la fiche des règles d'importation. Il faudrait sûrement davantage cibler les apiculteurs concernés. Quand on discute avec les ruchers écoles, ils importent des reines et du matériel vivant.

SB : C'est quelque chose sur lequel FM insistait beaucoup auprès sur la formation commune ITSAP/ FNOSAD, il y a peut-être des choses à remettre à jour.

FG : Rejoint SB, il y a beaucoup d'ignorance, de même que les apiculteurs ne savent pas qu'il faut se déclarer de même qu'ils ne savent pas qu'il faut traiter varroa, c'est pas forcément les mêmes qui vont commander des reines outre atlantique mais on sait que le respect de la réglementation peut limiter l'introduction par certaines voies. En Italie, il y a eu des exemples assez flagrants d'apiculteurs qui n'avaient pas respecté la réglementation. Un apiculteur avait transhumé ses ruches en Calabre et les avaient ramenées dans la province de Cosenza => 3 ruches contaminées par *Aethina*. Idem en Sicile

Cil faut informer les apiculteurs (pour certains ce sera un rappel) qu'on ne peut pas acheter du matériel apicole vivant, n'importe où n'importe comment, il y a des règles à respecter. Cela rejoint le point suivant sur l'inspection des cages à reines.

Une note DGAL était bien faite. (A actualiser pour la Réunion devenue territoire interdit en terme d'échanges ?). Dans la santé de l'abeille, on avait fait un article mais beaucoup plus long

Sous objectif 6 : Appuyer pour que les délivrances des certificats TRACES et l'examen des cages à reines soient bien effectués

ID : a cru comprendre que dans le cadre de la PESA il y avait des problèmes pour mobiliser les laboratoires. 20 laboratoires sont agréés pour la surveillance des cages à reines.

SB : Si on se réfère à d'autres pathogènes, un labo continue à être compétent s'il voit régulièrement des choses. Là en l'occurrence et heureusement on n'en voit pas. C'est S. Franco qui avait déjà souligné cela. En l'absence de pathogènes, il faut appliquer des règles un peu systématiquement comme l'analyse de débris d'œufs passés en PCR. On a la même chose avec la loque comme ils n'en ont pas, ils ne sont pas très compétents sur le sujet. C'est du ressort de l'ANSES de maintenir des compétences dans ce réseau-là. Il faudra poser la question à SF.

FG : Ne comprend pas trop ce sous objectif. Il n'y a pas de freins au labos quand il a fallu faire des examens, ils ont répondu présents. A partir du moment où les gens respectent la réglementation, il y a un certificat traces pour les animaux qui rentrent ou qui sortent. On est encore dans le rappel de la réglementation, les apiculteurs professionnels le font et quand il y a eu des alertes dernièrement cela venait de chez eux et cela a permis de tester le dispositif de traçabilité qui a été efficace. Ce point-là n'est pas clair, c'est juste que la

réglementation soit appliquée. Ne comprend pas en quoi cet objectif est nécessaire, cela rejoint ce qui a été mis en dernière partie, sur le fait de mettre un intermédiaire entre les apiculteurs et les laboratoires. Peut-être que quand *Aethina tumida* sera présent, les laboratoires pourront être submergés mais actuellement ce n'est pas le cas. Au contraire ils préfèrent même avoir des suspicions qui sont relativement éloignées, car cela leur permet de se créer une petite bibliothèque de petits coléoptères qui pourront être confondus avec *Aethina tumida*. Plus on leur envoie de petits coléoptères, plus cela les intéresse (S.Franco Anses). Ne voit pas l'intérêt d'un intermédiaire qui doit être formé, ne pense pas qu'il y ait d'encombres au niveau des laboratoires.

ID : Avais cru comprendre qu'une enquête avait été faite en 2017 (S.Franco) et que des anomalies avaient été détectées, avec des chiffres comme quoi très peu de cages à reines avaient été examinées. Depuis ils ont dû faire une fiche d'alerte. Ce pourrait être intéressant d'avoir leur retour là-dessus. A notre niveau c'est plus être sûrs que les contrôles soient bien effectués car quel poids peut-on avoir pour être sûrs que ces contrôles soient faits.

FG : Malheureusement il semble que toutes les cagettes de reines importées ne soient pas contrôlées. Là encore c'est un problème de réglementation, cela rejoint complètement la réglementation, sensibilisation par rapport aux risques.

SB : Tout à fait d'accord comme beaucoup de reines arrivent sans que ce soit noté dans le fichier Traces, mais là on est dans le domaine du hors la loi qu'est-ce qu'il faut faire si ce n'est que de répéter qu'il faut suivre la réglementation pour tout un tas de raisons.

ID : l'une information auprès des gros importateurs ou des ruchers écoles est-elle à réactualiser ?

SB : ne pense pas que ce sont les gros importateurs qui soient les plus à risque car ils remplissent le fichier TRACE, ce sont beaucoup de petits faiseurs qui vont commander quelques reines dans des enveloppes.

LC : Est ce qu'il y a des cibles à prioriser, 2 ou 3 à choisir dans ce qui est listé ?

ID : Sur notre région frontière avec beaucoup d'échanges est-ce qu'il n'y a pas des points à surveiller, est-ce qu'on ne peut pas avoir une liste de ces apiculteurs qui font beaucoup d'échanges avec l'Espagne ?

FG : On est toujours dans la sensibilisation de tous les apiculteurs, les gros importateurs sont visités régulièrement par la DDPP. Concerne plutôt les apiculteurs qui ne sont pas professionnels et qui ont connaissance par le réseau de la possibilité d'acheter des reines qui voyagent par la poste et c'est très difficile de les détecter à la douane. Qu'on soit très proche de la frontière espagnole, ou de la frontière italienne, il peut rentrer des tas de reines ou d'essaims sans qu'on les voit passer. C'est uniquement les apiculteurs qui peuvent être responsabilisés par rapport aux risques qu'ils prennent.

SB : attention à la Frontière belge, déclaration de ruches qui vont en Belgique se faire féconder mais on ne déclare pas quand elles reviennent. La loi française le permet. La Belgique est peut-être moins concernée par *Aethina tumida*. Echanges aussi sur d'autres espèces.

EN : Confirme qu'il y a beaucoup d'échanges apicoles avec la Belgique. Ne connaît pas trop la procédure pour déclarer qu'on importe. A déjà eu des retours par lesquels ce n'était pas si simple de déclarer. Est-ce qu'on ne peut pas mettre en place en plus de la réglementation un petit tuto pour expliquer la procédure ?

JV : Plus qu'un petit tuto, il faudrait arriver à débiter pas mal de situation quand on fait une déclaration et qu'on doit indiquer jusqu'au numéro du container qui va transporter la marchandise... Confirme la difficulté de déclarer pour avoir essayé, ce n'est pas mal compliqué ! Pas étonné que les apiculteurs qui font cela occasionnellement laissent tomber. Cela coûte moins de temps de prendre la voiture et de passer la frontière.

FG : En principe c'est au niveau des DDPP qu'on doit faire sa déclaration, c'est aussi le pays d'origine, le point de départ mais aussi l'importateur qui doit déclarer qu'il importe.

Sous objectif 7 : Multiplier les points d'observation et surveillance

FG : Cela rejoint l'objectif 1 une fois qu'on a identifié les voies d'introduction, c'est là que cela permet de cibler les points d'observation. Objectifs 1 et 7 sont tout à fait en lien, voir à fusionner. Dans un groupe de travail en amont de la PESA, il y avait une étude concernant les ruchers sentinelles avec des zones identifiées comme des zones d'importation du matériel apicole vivant et pas que, il y avait un des aéroports : de Paris il y avait aussi Marseille et puis Rouen. Le projet de mettre des ruchers sentinelles sur ces endroits a été abandonné par la DGAL car jugé trop coûteux. Aussi à La Réunion, *Aethina* n'a pas été détecté dans les ruchers sentinelles alors que cela faisait plusieurs années qu'ils avaient mis en place des colonies sentinelles. Alors qu'en milieu contaminé, en Calabre c'était là qu'ils faisaient les détections les plus précocement. D'ailleurs en Calabre des premières détections avaient été faites sur des ruchers sentinelles mis en place non pas pour le petit coléoptère mais pour voir si les traitements effectués sur les mandariniers étaient toxiques pour les abeilles.

Ce qui paraît le plus tentant c'est d'avoir des ruchers sentinelles parce que on peut mettre de petites colonies plus rapidement visitables, c'était l'argument des Italiens. On peut mettre en place une surveillance régulière des ruchers sentinelles, là aussi sur le long terme car si on avait mis en place depuis qu'*Aethina* est arrivé en Calabre, on aurait des ruchers sentinelles un petit peu partout depuis bientôt 10 ans et est-ce que tout le monde ne se serait pas épuisé. Cela paraît être la meilleure solution mais difficile à mettre en œuvre sur la durée.

LC : Cela a été abandonné par la DGAL car jugé trop coûteux et aussi peu pertinent. Didier Calavas s'était exprimé là-dessus.

SB : Ses propos convergent vers ce qui vient d'être dit, on parlait de surveillance événementielle, on voit un événement et puis on le décrit et de surveillance programmée et pour une raison de coût et de pertinence c'est Marie-Pierre Chauzat qui avait sorti une étude qui montrait que ce n'était pas pertinent, on avait décidé à l'époque de ne pas aller sur la surveillance programmée, donc les ruchers sentinelles en fait.

Sous objectif 8 : Accompagner les apiculteurs dans l'identification de spécimens ADULTES

ID : . L'idée étant d'avoir un intermédiaire pour ne pas déranger inutilement les labos. Parfois on a des coléoptères bien différents d'*Aethina*.

SB : est-ce qu'il y a des labos qui ont été engorgés par des demandes sur *Aethina* ? au contraire je pense que l'ANSES est intéressée par tous les spécimens de coléoptères trouvés dans les ruches ne serait-ce qu'à titre pédagogique pour avoir des spécimens à montrer aux gens.

ID : Il a été un temps où il a été question de réaliser une fiche sur l'identification des différents petits coléoptères qu'on pouvait trouver dans les ruches, il y a déjà des choses dans les réseaux, mais là c'était de faire quelque chose d'assez complet, c'est JV qui parlait de cela à un moment donné

JV : Effectivement, je pense qu'en Italie, il doit y avoir des références mais c'est toujours la complexité d'avoir en entomologie des illustrations d'espèces locales (potentiellement) présentes dans les ruches, sans trop entrer dans la détermination. Les principales informations c'est bien reconnaître le petit coléoptère d'avoir des indications qui permettent d'orienter vers une suspicion opportune, pour le reste cela peut être très variable, en forme, taille, couleur. On n'a pas d'autres objectifs sur ce qu'on peut trouver dans les ruches, le document c'est quelque chose qu'on peut faire nous-mêmes.

FG : Il y a les fiches faites par l'Anses, on ne parle pas de diagnose différentielle, qui permet d'avoir les éléments pour reconnaître *Aethina tumida* (réactualisées il y a quelques années) . Faire des fiches du genre de celles qui ont été faites par l'IGPN pour faire la diagnose différentielle entre *Vespa crabro* de *V. velutina*, c'est plus compliqué car il y a plus de petits coléoptères qu'on peut trouver à l'intérieur des ruches. Par ailleurs, l'enjeu n'est pas tout à fait le même, si une personne qui trouve un petit coléoptère se trompe dans la diagnose et laisse passer *Aethina* par rapport à quelqu'un qui trouve un frelon asiatique et qui le laisse

passer, ce ne sont pas les mêmes impacts... Si quelqu'un ne reconnaît pas un *V. velutina*, probablement que quelqu'un d'autres dans le même secteur, alors qu'un *Aethina* il faut pouvoir le détecter dès le début et ne pas perdre de temps. Réservez sur le fait d'avoir des fiches qui risquent d'être très riches car beaucoup de petits coléoptères peuvent avoir des antennes en massues, ayant la taille d'*Aethina*, etc.

JV : l'idée dans cette démarche est d'écartier tout ce qui est plus gros et clairement différent et pas mettre entre les mains des apiculteurs le travail du labo qui est d'expertiser un coléoptère. Pour autant, on est bien dans l'idée de ne pas engorger les laboratoires, en disant ça c'est une cétoine, c'est un carabe... des petits coléoptères on en trouve dans les ruches, ce n'est pas du tout ce qu'il faut illustrer, bien d'accord avec ce qu'a dit FG.

Objectif 2 : Préparer à une surveillance événementielle performante

Sous objectif 1 : Mobiliser les TSA sur ce problème sanitaire

Non traité

Sous objectif 2 : Former les TSA à l'inspection des colonies

Non traité

ID : Tout cela va un peu ensemble, identifier les acteurs de terrain et les former.

Sous objectif 3 : Se faire rencontrer les acteurs et les mettre en situation

FG : parlerait de maintien de la formation des TSA et des différents acteurs de terrain car comme l'a rappelé AJ, cela fait partie du cursus de formation des TSA. Les TSA ont les éléments pour reconnaître *Aethina tumida* (remise à jour de ces éléments effectuée). Cette notion de TSA référents ne correspond pas à la réglementation.

AJ : Dans le cadre de la formation continue, le FNOSAD a des TSA formateurs. Il suffit de demander à la FNOSAD qu'on organise des formations continues, par ce biais-là, il est possible d'aller très vite car les formateurs sont là, il suffit de trouver des dates, un local.

Les TSA dans le cadre des PSE, sont en permanence au contact des apiculteurs. Il faut que la GT se mette d'accord sur quoi dire (de manière à ne pas affoler tout en informant) et cibler par qui (de manière à être efficace sur le terrain) ID : On est dans l'objectif d'une surveillance événementielle performante, si on a un foyer dans un secteur, on risque de faire appel aux TSA, qui sont les acteurs les mieux placés pour faire cette surveillance.

AJ : Lors du congrès à Périgueux, dans le cadre du GNTSA, échange avec une 50aine de TSA, on est partants. Problème, vis-à-vis du statut TA. Pour motiver les TSA il faut faire quelque chose sur ce point. Maillage d'1 millier de TSA formés sur le territoire, il faut pouvoir s'appuyer sur ce réseau.

BB : Veut rebondir sur les remarques annotées par EN, au niveau des professionnels, on est adhérents des ADA, on connaît bien les techniciens des ADA, on travaille avec eux toute l'année, on est en contact avec eux toute l'année, et on aura beaucoup plus de facilité à se faire contrôler par les techniciens des ADA que des TSA, ce n'est pas pour remettre en cause les compétences des TSA, c'est juste des remontées de terrain et des ressentis des professionnels.

EN : Sachant que vous avez le plupart de nos techniciens qui vont chez les apiculteurs, qui ont fait la formation TSA.

FG : A partir du moment où on aura un foyer détecté d'*Aethina tumida* c'est la réglementation qui s'appliquera. Elle est tout à fait partisane pour que tous les acteurs sanitaires formés puissent intervenir dans les ruches et ce sera absolument nécessaire, l'expérience de la Réunion montre qu'on a besoin de

beaucoup de monde compétent pour agir. Mais en même temps, il y a la réglementation et *Aethina tumida* est resté classé tels que les dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie, à partir du moment où un foyer est détecté, il y aura un APDI, mobilisation des vétérinaires, etc. c'est la DDPP ou la DGAL qui va décider de comment cela va se pratiquer.

Sur ce point, en attente du plan de crise promis par la DGAL en 2014 lors de l'arrivée du coléoptère en Calabre. . C'est bien la réglementation qui s'appliquera à ce moment-là qu'on sera en gestion de foyers et plus en surveillance événementielle.

LC : Il y a eu un exercice en PACA de ce plan de crise et on avait eu la restitution en CNOPSAV, voir si c'est opportun d'en parler à un prochain groupe, à voir.

Sous objectif 4 : être en capacité de mettre en place une surveillance programmée

ID Un plan de crise pourrait définir qui fait quoi comment cela s'organise. Si on a un foyer, *Aethina tumida* est un ex DS1, on reste sur la même réglementation. Pour nous, comme c'est un PSIC prévention, il s'agit pour nous de mobiliser un maximum d'acteurs sur le terrain comme ce qui s'est passé à la Réunion avec ce problème de pouvoir mobiliser un maximum de personnes en un minimum de temps.

LC : En fait c'est être en capacité de décrire ce qui se passerait si jamais il y avait un foyer.

Sous objectif 5 : Communiquer sur la prise en charge des pertes indirectes des apiculteurs dans la zone de blocage des mouvements

ID : L'idée c'est de dire qu'on sait qu'il y a des indemnités dans le cadre du FMSE et communiquer là-dessus pour anticiper la fuite des ruchers hors de la zone réglementée.

Sous objectif 6 : Anticiper les Fake news, Débunker en cas de Fake News majeures ?

ID : Intéressant de communiquer au maximum car la diffusion des Fake news est incontrôlable. Veiller à ce qui se dit, communiquer, Impliquer les Syndicats dans ces communications, ne pas se laisser surprendre par des communications qui vont dans tous les sens.

FG : Il faut en effet que toutes les organisations d'apiculteurs soient impliquées dans la communication.

Accord sur le sous objectif 6. Quels sont les outils qui vont être utilisés ? Lors de la communication à la Réunion, tout le monde n'était pas au même niveau de connaissance et d'information, dans ce cas c'est difficile à gérer.

AJ : Si on ne communique pas, on ne maîtrise pas ; si on maîtrise pas la communication ce sont les médias qui s'emparent du sujet et après il est très difficile de revenir en arrière. La preuve on parle actuellement dans les médias de 45, 46% des miels frelatés, ce sont les chiffres des médias...

LC : On a assez d'éléments pour réécrire un certain nombre de sous actions en forme sous objectifs, et voir lesquelles doivent être priorisés, pas mal de choses ont été dites. Ce sera prochaine copie.

La parole à MC sur la gestion à la Réunion

MC : Pas de nouveaux éléments depuis 3 semaines. On était sous convention DAAF pour avoir de l'aide de 4 techniciens supplémentaires pour tout ce qui était actions de sensibilisation, de formation, recherche de futurs ruchers sentinelles, surveillance chez les apiculteurs. Cette convention va s'arrêter, on n'aura plus que la main d'œuvre initiale du GDS pour assurer toutes ces actions jusqu'à ce qu'on arrive à avoir des financements supplémentaires sur des fonds européens, là il va y avoir un petit mollissement de la surveillance qu'on pouvait faire jusqu'à maintenant. Sur le plan de gestion, on en est à la phase de

consultation des apiculteurs qui a été faite par mail en direct ou via les autres structures apicoles qui ont diffusé à leurs adhérents et on n'a pas tellement de remontées.

Questions sur cette situation transitoire

JV : DGAL nous a présenté l'évolution de l'arrêté, il y a eu des questions sur la date de mise en œuvre effective, est ce que cela a évolué ? cet arrêté qui écarte les mesures d'éradication, est-ce qu'il est appliqué aujourd'hui ? et concrètement comment les apiculteurs l'ont reçu ?

MC : Oui il a été appliqué et même rétrospectivement. La demande de passage en gestion a été faite officiellement au CROPSAV le 29 juin puis confirmée en comité de suivi PISU et validé en CNOPSAV fin juillet l'arrêté d'abrogation sorti publiquement via communiqué de presse début août, les mesures ont été rétroactives, les foyers détectés entre le 29 juin et début août n'ont pas été détruits.

JV : Du coup les foyers ne sont pas détruits mais les coléoptères sont prélevés ?

MC : Les seules obligations qu'il y a pour les apiculteurs, c'est de nous déclarer les suspicions de petit coléoptère dans les ruches. Ils essaient d'y aller pour récupérer un individu pour confirmer, demande envoi de photos, avec qualité suffisante pour qu'on puisse dire si c'est un *Aethina tumida* ou non, pas de mesures sanitaires obligatoires, donc on propose de l'aide à la gestion, aller voir les colonies avec eux et le niveau d'infestation, voir les colonies ce qui doit être détruit ou pas. On a visité ainsi 3 ruchers assez infestés, essayer de faire le travail d'investigation mais c'est l'apiculteur qui a géré le rucher. Pas de base réglementaire, on fait au bon vouloir des apiculteurs. Cet apiculteur ne souhaitait pas qu'on fasse des suivis des niveaux d'infestation des colonies ou qu'on mette en place des pièges. D'autres apiculteurs à l'inverse sont d'accord pour qu'on mette en place des pièges intérieurs et extérieurs et qu'on fasse du suivi des niveaux d'infestation. A part un dernier foyer très faiblement infesté trouvé sur la zone de Saint Joseph où on a trouvé un adulte, on n'a pas de nouveaux cas.

LC : Aujourd'hui la réglementation qui s'applique est celle de la LSA maladie réglementée D+E avec le reporting des foyers qui est en vigueur, est ce tout ? MC : Il y a en plus l'Arrêté de janvier 2023 qui s'appliquait aussi en Italie avec interdiction d'export de produits apicoles non transformés et reines et de traçabilité de mouvements de colonies et de hausses qui est imposée dans les 20 km autour des foyers, chez nous cette mesure a été élargie à toute l'île de la Réunion par la DAAF, celle-ci gère cela via un site Internet ou formulaire papier mais a priori ce n'est pas trop respecté.

LC : Demande à ce que nous soit envoyé cet arrêté, MC OK. Est-ce que vous êtes en réflexion PSIC Prévention surveillance et lutte ? ou est-ce que vous restez sur une gestion comme elle est sans avoir une adhésion collective de tout le monde

MC : A ce jour, 4 réunions avec représentants de la filière pour parler du plan de gestion qu'on est sensés soumettre à l'ANSES prochainement, l'option du PSIC a été évoquée mais ce qui a un peu démotivé c'est le côté financier, on demande une adhésion financière aux apiculteurs mais les apiculteurs réunionnais étaient déjà trop impactés financièrement pour accepter de payer quoique ce soit en plus et le côté obligatoire : ras le bol des obligations de destruction obligatoire, de prospection obligatoire. L'option d'étendre un PSIC de pouvoir l'étendre à tous les apis n'était pas séduisante.

Elle en a parlé brièvement avec Fayçal, il faut qu'on en reparle pour qu'il dise les avantages qu'il y aurait au PSIC et qu'on soit bien sûrs d'en avoir discuter avec tout le monde.

LC : rendre quelques mesures obligatoires, accompagnement financier en conséquence.

FG : Avait une question sur l'ambiance, est ce que les relations se sont bien apaisées avec les différents groupes d'apiculteurs ? quels types de pièges vous utilisez à l'intérieur et à l'extérieur ?

MC : A son arrivée, les représentants de la filière apicole ne lui parlaient pas, ne répondaient pas à ses mails, depuis quelques temps on parle ensemble, réunions organisées dans lesquelles on parle de Plan de gestion et même autres actions sanitaires comme celles sur varroa.

Pour les pièges, ce qu'on avait en stock c'est les pièges à huile inter cadre, au début à 3 compartiments, compartiment avec vinaigre, maintenant on a des pièges à 1 seul compartiment, des chiffonnettes que les abeilles déchiquètent et les PCR restent coincés dedans. Financements en cours avec Conseil départemental pour acheter des pièges pour les 3 communes concernées, St Pierre St Joseph et St Philippe. Pièges à huile chiffonnette, planchers à huile pièges, cd ? avec appât insecticide, Interdit en Europe, l'appât peut être remplacé par un appât candi protéiné et petite plaque adhésive autour, le tout se posant autour de la ruche ID à la présentation de Liliana Cirillo de la Calabre pièges alvéoles transparent, sur les têtes de cadre qui à priori empêchent les coléoptères de ressortir ?

FG : Plaques alvéolées sur les cadres transparentes qui se sont fabriqués eux-mêmes pour que cela ne coûte pas trop cher. Il découpe des plaques alvéolées transparentes, Il faut qu'on se renseigne sur les dimensions des alvéoles car apparemment les PCR peuvent rentrer et ne pas sortir. C'est ce qu'ils utilisent en Calabre depuis plusieurs années et il semblerait que cela fonctionne assez bien.

MC : va aussi investiguer cela.

FG va fournir à MC l'adresse de l'association calabraise pour échanger à ce sujet) .

SB : les dimensions des alvéoles seraient de 5 sur 5 en mms

FG : Mais à cette dimension est-ce qu'ils restent coincés ? se renseigne là-dessus et transmet l'information.

Bilan : La suite du groupe sur les 3 prochaines semaines.

On a vu aujourd'hui les objectifs et sous objectifs, on fera une proposition commande spécifique au niveau de ce GT à la PESA soit on voit cela au prochain GT du 30/11 soit on vous fait un document martyr. Très important car on a vu au niveau des autres GT varroa et loque que c'était tout à fait fonctionnel quand il y a une demande formelle.

Questions diverses

Courrier FMSE qui vous a été transmis, on a côté GDSF appuyer l'interprofession pour porter fort cette demande, courrier adressé à E. Lelong en copie pour le groupe.

Journées JVA

LC : support JVA présenté le lendemain transmis à ce groupe, demande à MC si elle a aussi des choses à transmettre au groupe avant son intervention au JVA. MC OK pour transmettre sa présentation.

Surveillance programmée multi pathogènes

LC : Programme présenté par l'ANSES de surveillance programmée multi pathogènes. Vellité de l'ANSES de présenter un projet de surveillance programmée multi pathogènes basée sur le prélèvement à définir recherche par PCR *Aethina* mais aussi loques et gènes de résistance à varroa. Cet élément technique que nous avait présenté Stéphanie Franco dans différents groupes voir ce qu'on peut faire de cela au niveau du GT PSIC prévention *Aethina tumida*. A l'ordre du jour du prochain GT ?

Pour le prochain GT

ID : Va reprendre les sous objectifs à la lumière de ce qui a été dit, demande que le groupe réfléchisse aussi à préciser ces sous objectifs à choisir les bons termes, un vocabulaire plus précis et surtout ne pas perdre de vue l'objectif premier de ce PSIC pour en faire quelque chose de pertinent.

JV : On avait réalisé en 2015 une étude prospective sur comment empêcher l'arrivée du petit coléoptère en France, on avait questionné les services de l'Etat, les apiculteurs, les chercheurs et autres. Etude qu'il nous fera passer sur une méthode de modélisation de l'accompagnement, qui consiste à faire exprimer aux interviewer des mots clés, des mots partagés les mettre en relation dans un organigramme, ce qui permet

identifier pour chacun quel est son point de vue. Il y a pas mal d'éléments dedans, il propose de transmettre la version synthétique, ceux qui veulent une version complète peuvent en faire la demande.

FG : comment a été choisie la date pour le livrable pour ce potentiel PSIC, cela fait un peu marche forcée, début 2024 ?

ID : Il s'agit plus d'un souci d'efficacité, vu la commande à la PESA (intervention en novembre pas sûr ?) et le décret qui n'a pas encore été publié, il semble peu probable qu'on ait fini ce travail avant février 2024.